

Dons patriotiques de la société populaire de la commune de Vire,
annoncés par le représentant en mission Bouret, lors de la séance
du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Henri Gaspard Charles Bouret

Citer ce document / Cite this document :

Bouret Henri Gaspard Charles. Dons patriotiques de la société populaire de la commune de Vire, annoncés par le représentant en mission Bouret, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 160;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29041_t1_0160_0000_6

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Séance du 16 Germinal An II

(Samedi 5 Avril 1794)

Présidence de TALLIEN

Un membre fait lecture de la correspondance.

2

I

Bouret, représentant du peuple dans les départemens de la Manche et du Calvados, écrit à la Convention, et lui fait part des sentimens républicains dont sont animés les citoyens de la commune de Vire; leur société populaire a fait des dons patriotiques très importans (1).

[Vire, 7 germ. II] (2).

« Je t'ai fait part, le 1^{er} du courant, Citoyen président, des sentimens républicains dont sont animés les citoyens de la commune de Vire. Je t'ai annoncé que leur Société populaire avoit [donné] à la République un cavalier jacobin armé et équipé de pied en cap. Je t'ai dit que les dons pleuvaient en abondance sur l'autel de la patrie. Je m'empresse aujourd'hui de t'en envoyer la note et de te prévenir que j'ai fait déposer le tout au directoire du district pour pouvoir le faire distribuer à nos braves frères d'armes, quand le besoin de l'armée le requerra. S. et F. »

BOURET.

[Etat des dons] (3).

Chemises : 2 416, draps : 232, serviettes : 13, paires de souliers : 40, assignats : 800 liv., un matelas, un traversin, couvertures : 3, paires de bas : 11, paires de guêtres : 6, bonnets de laine : 2, cols : 12, mouchoirs : 2, habits uniformes : 2, un habit de drap, une veste et culotte uniforme, 2 sacs de peau : un porte-manteau, laine : une livre et demi, chanvre : une livre, trois tasses et un petit plat d'argent. En outre plusieurs morceaux de toile neuve, un petit paquet de charpie et de vieux linge pour en faire.

Les receveurs des dons civiques de la Sté popul. : DUCHESNE, M. BLANDIN.

P.c.c. : BOURET.

Roux, représentant du peuple dans le département des Ardennes, envoie à la Convention plusieurs exemplaires des proclamations qu'il a faites, pour faire cesser les défiances et les fausses erreurs qui divisoient les citoyens de ce département (1).

[Sedan, 14 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Après avoir fait mettre en état d'arrestation les hommes affidés des conspirateurs que le glaive des lois a frappés à Paris; après avoir épuré et renouvelé toutes les autorités constituées de la commune de Sedan et rappelé dans son sein des hommes évidemment victimes de la haine des intrigants qui redoutoient leur vigilance et leurs lumières, j'ai cru, pour faire cesser les défiances et les fausses terreurs qui divisoient les citoyens de ce département, faire la proclamation dont je vous envoie des exemplaires. Je m'empresse d'informer la Convention que le général Charbonnier ayant désiré d'employer 500 hommes de la garde nationale de Sedan pour une expédition qu'il a faite hier sur sa ligne, c'étoit à qui s'empresseroit de voler à l'ordre de ce général au lieu où l'on espéroit terrasser l'ennemi; et ils eussent eu la satisfaction de l'exterminer si, fuyant lâchement dans les bois, il ne se fut brusquement dérobé à leur vue.

La justice et la probité sont ici à l'ordre du jour. *Vive la République.* »

ROUX.

PROCLAMATION

au nom du peuple français
Liberté, Egalité, Fraternité, Justice et probité

« Citoyens,

Les grands évènements qui viennent de se passer à Paris, ont enfin mis la justice et la

(1) P.V., XXXV, 1. Bⁱⁿ, 18 germ. (2^e suppl^t).

(2) AF_{II} 153, pll. 1335, p. 10-11; *Débats*, n° 566, p. 318; *J. Sablier*, n° 1240; *Audit. nat.*, n° 560; Bⁱⁿ, 17 germ Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes*, XII, 371; *Batave*, n° 415; *J. Perlet*, n° 561; *C. Eg.*, n° 596, p. 43; *Rép.*, n° 107, p. 427; *M.U.*, XXXVIII, p. 301.

(2) C 297, pl. 1022, p. 8. Rien dans AULARD.
(3) C 297, pl. 1022, p. 9. Note de la main de Bouret, sur un feuillet de papier séparé : « Le C. de Correspondance est invité à ne pas oublier de faire insérer dans le Bulletin l'offrande ci-jointe ».